

FRANCAIS SEULEMENT
12 novembre 1957

NATO SECRET
DOCUMENT DE TRAVAIL
AC/89-WP/19

COMITE SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE SOVIETIQUE
OFFENSIVE ECONOMIQUE DU BLOC SOVIETIQUE AU MOYEN-ORIENT

Note par la Délégation Italienne

L'étude ci-jointe, représente la partie se référant au Moyen-Orient, d'une enquête sur l'offensive économique du bloc soviétique dans les pays sous-développés, effectués par les soins du Ministère des Affaires Etrangères italien.

2. Cette enquête, qui s'arrête au premier semestre de cette année, comporte deux parties. La première, divisée en chapitres se référant à chaque pays du bloc soviétique, se base sur les informations venant de ces pays, tandis que la deuxième, comprenant trois sections (Afrique et Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine), contient les informations venant des pays qui forment l'objet de l'offensive économique soviétique.

3. Un exemplaire en italien de l'enquête tout entière a été mis à la disposition du Secrétariat.

4. Les Autorités italiennes se proposent d'approfondir l'étude en question et à cette fin elles apprécieront toute suggestion utile.

Palais de Chaillot
 Paris, XVIe.

NATO SECRET

OFFENSIVE ECONOMIQUE DU BLOC SOVIETIQUE AU MOYEN-ORIENT

ARABIE SAOUDITE

Aucun des pays appartenant au bloc soviétique ne figure aux statistiques d'importations et exportations de l'Arabie Saoudite pour les années allant de 1952 à 1955.

Pas même par la suite, des relations commerciales n'auraient été réalisées entre ce pays et ceux du bloc communiste dont aucun, ainsi que l'on sait, n'a de représentations diplomatique, consulaire ou commerciale quelconques à Djeddah.

Dans les relations commerciales, on n'a enregistré que quelques prudentes avances faites par l'Ambassadeur soviétique au Caire, avances restées, par ailleurs, sans aucune suite apparente.

Il en fut de même pour une visite en Arabie Saoudite d'une mission commerciale polonaise, en novembre 1955, ainsi que pour un simple transit, à sa demande, d'une mission de la Chine Populaire, en janvier 1956, sans aucune suite.

Par conséquent, même si quelques produits des pays communistes arrivent en Arabie Saoudite, il faudrait supposer qu'il s'agit de quantités négligeables, et, en tout cas, de provenance indirecte.

EGYPTE

A. Données statistiques

Importations égyptiennes

<u>Provenance</u>	1953	1954	1955	1956
(en milliers de livres égyptiennes)				
U. R. S. S.	4.250	2.315	2.314	7.839
Roumanie	1.047	1.734	3.861	5.003
Chine Populaire	232	274	326	3.875
Tchécoslovaquie	3.258	2.734	3.723	3.820
Allemagne de l'Est	58	492	872	2.936
Hongrie	1.109	1.323	711	1.587
Pologne	1.867	471	499	1.040
Bulgarie	804	87	167	561
Albanie	-	-	-	-
Totaux	12.625	9.430	12.483	26.709

Pourcentages par rapport au montant total d'importations égyptiennes.....	<u>7,1%</u>	<u>5,7%</u>	<u>6,6%</u>	<u>14,3%</u>
---	-------------	-------------	-------------	--------------

Exportations égyptiennes

<u>Destination</u>	1953	1954	1955	1956
(en milliers de livres égyptiennes)				
Tchécoslovaquie	3.323	6.035	8.804	20.704
Chine Populaire	3.621	3.965	8.547	8.442
U. R. S. S.	4.142	1.371	7.018	5.556
Pologne	1.467	2.395	2.877	3.898
Allemagne de l'Est	1.083	734	1.408	3.354
Roumanie	542	2.668	4.034	5.270
Hongrie	1.956	1.832	4.151	1.680
Bulgarie	660	97	100	1.503
Albanie	-	-	-	-
Totaux	16.794	19.597	36.939	48.497

Pourcentages par rapport au montant total d'exportations égyptiennes..	<u>12,2%</u>	<u>13,6%</u>	<u>25,3%</u>	<u>34,1%</u>
--	--------------	--------------	--------------	--------------

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE/DECLASSIFIED - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

B. Accords actuellement en vigueur

Bulgarie

Les échanges commerciaux entre l'Egypte et la Bulgarie sont réglés par un accord commercial et par un accord de paiements, signés le 15 mars 1956.

L'accord commercial prévoit la clause de la n.p.f. et énumère les marchandises pouvant former l'objet d'échanges entre les deux pays.

L'accord de paiements prévoit l'institution d'un compte collectif sans intérêt, en livres égyptiennes, auprès de la Banque nationale d'Egypte. Le taux de change entre les deux monnaies est calculé sur le dollar américain. Plafond prévu: 200.000 livres égyptiennes, correspondant à la moitié de la contre-valeur des fournitures adjudgées par le Gouvernement égyptien à des firmes bulgares.

L'accord commercial a une durée de trois ans. L'accord de paiements, un an. Les deux sont tacitement renouvelables, chaque année, sauf dénonciation à effectuer trois mois avant la date d'expiration.

Principales importations égyptiennes de Bulgarie: terres, pierres, craies, ciments, produits chimiques, bois et ses produits, tabacs, lait et sous-produits.

Principales exportations: coton brut et filés de coton.

Tchécoslovaquie

Les échanges commerciaux entre l'Egypte et la Tchécoslovaquie sont réglés par des accords commercial et de paiements signés le 18 juillet 1955.

L'accord commercial prévoit la clause de la n.p.f. et l'échange des marchandises énumérées dans des listes annexes à l'accord même. Les opérations en compensation et la ré-exportation en des tiers pays de marchandises importées par l'autre partie contractante ne peuvent avoir lieu que sur autorisation préalable. Durée de cet accord: une année, avec renouvellement tacite.

L'accord de paiements prévoit l'institution d'un compte collectif sans intérêts, en livres égyptiennes, auprès de la Banque nationale d'Egypte. Le taux de change se base sur la parité avec l'or des deux monnaies égyptienne et tchécoslovaque. Plafond prévu: 1.500.000 livres égyptiennes, somme à laquelle on pourra ajouter un crédit supplémentaire de 500.000 livres égyptiennes, au taux d'intérêt annuel de 5,5%. Durée de cet accord: une année, avec tacite renouvellement.

En même temps, on a signé également un accord commercial à long terme qui prévoit la fourniture, de la part de la Tchécoslovaquie, de machines, moyens de transport et installations industrielles, de même que l'apprentissage de techniciens. Les fournitures réalisées dans le cadre de l'accord commercial à long

terme seront payées, par l'Égypte, en coton et, éventuellement, en d'autres marchandises. Cet accord prévoit un volume de fournitures correspondant à 2.500.000 livres égyptiennes pour la première année. La durée de l'accord est de trois ans, venant à échéance le 31 juillet 1956, et, s'il n'est pas dénoncé au moins trois mois avant son expiration, il sera considéré comme renouvelé tacitement.

Les accords susdits ont été complétés par un Protocole signé au Caire le 5 juillet 1956 ainsi que par un échange de notes, le 10 mars 1957, où sont énumérées de nombreuses fournitures que la Tchécoslovaquie propose à l'Égypte.

Principales importations égyptiennes de Tchécoslovaquie: bois et objets en bois, fer, fonte et acier, papier, chaudières et machines, produits textiles, verres et cristaux, produits chimiques.

Principales exportations: coton et filés de coton, riz, phosphates de calcium.

Chine Populaire

Les échanges commerciaux entre l'Égypte et la Chine continentale sont actuellement réglés par un accord commercial signé à Pékin le 22 août 1955, de même que par un Protocole et un accord de paiements, signés le 22 octobre 1956.

L'accord commercial et le Protocole prévoient la concession de la clause de la n.p.f. ainsi que l'engagement réciproque d'acheter, durant la première année de leur validité, des marchandises ayant la valeur de 10 millions de livres sterling. Les parties contractantes examineront - à la fin de chaque trimestre - la situation des paiements entre les deux pays, et si un déficit venait à se produire, elles ouvriront des pourparlers pour essayer de remettre en équilibre la balance des paiements moyennant:

- (a) l'accroissement des importations du pays créateur;
- (b) la fourniture de la part d'un pays tiers de marchandises au pays créateur, par l'intermédiaire du pays débiteur;
- (c) la cession, de la part du pays débiteur, d'un crédit vers un pays tiers, après accord préalable entre les parties intéressées;
- (d) la concession au pays créateur, de la part du pays débiteur, de marchandises à vendre à des pays tiers.

En outre, l'accord commercial contient des clauses concernant l'organisation d'expositions commerciales dans les deux pays, l'assignation aux firmes nationales des pays contractants du travail ayant trait aux opérations de banque et d'assurance, ainsi que la concession des représentations commerciales seulement aux citoyens des deux pays.

Le Protocole établit qu'au cours de la deuxième année de validité de l'accord commercial en question, les échanges entre les deux pays devront s'élever à 12 millions de livres égyptiennes, dans les deux sens.

Enfin, l'accord de paiements prévoit l'institution d'un compte auprès de la Banque de la Chine Populaire, et d'un second compte auprès de la Banque nationale d'Egypte, à travers lesquels seront effectuées, en livres sterling, les opérations des devises entre les deux pays. Ces comptes seront sans intérêt et ne seront assujettis à aucune dépense.

Principales importations égyptiennes de Chine: fer et acier, matières grasses, tabacs.

Principales exportations: coton brut et filés de coton.

Allemagne de l'Est

Les échanges commerciaux entre l'Egypte et l'Allemagne de l'Est sont réglés actuellement par deux accords, commercial et de paiements, signés le 10 novembre 1955, dont le premier a la durée d'un an, et le second, celle de trois ans.

L'accord commercial prévoit la concession réciproque de la clause de priorité, l'augmentation du crédit technique de 500.000 à 750.000 livres égyptiennes, l'ouverture d'un seul compte, de la part de la Banque nationale d'Egypte, sans intérêt et sans frais, et enfin l'engagement de donner la préférence aux firmes allemandes de l'Est et aux firmes égyptiennes dans la désignation des agents de commerce et des représentants de banque et de compagnies d'assurances.

L'accord de paiements, en plus de l'énumération des produits industriels que l'Allemagne de l'Est offre à l'Egypte, et la confirmation de la clause de la n.p.f., engage les deux parties à maintenir un niveau d'échanges annuel non inférieur à 3 millions de livres égyptiennes, dans les deux sens, et à porter ce niveau, si possible, à la somme de 6 millions de livres égyptiennes.

Principales importations égyptiennes d'Allemagne de l'Est: engrais, chaudières et machines, produits chimiques et pharmaceutiques, matériel électrique, papier et métaux non ferreux.

Principales exportations: coton, filés de coton et oignons(1).

Pologne

Les échanges commerciaux entre l'Egypte et la Pologne sont réglés actuellement par les accords, commercial et de paiements, signés au Caire le 27 mars 1955, de même que par un Protocole signé au Caire le 12 avril 1957.

L'accord commercial prévoit la concession réciproque de la clause de la n.p.f. en matière de droits de douane, d'accession aux ports, de mise à quai et des formalités inhérentes. Cet accord

(1) Un protocole signé le 7 septembre 1957 a fixé à 50 millions de dollars le volume des échanges pour 1958.

énumère ensuite tous les produits et marchandises égyptiens exportables en Pologne (minerais de fer, plomb, baryte, peaux brutes, cuirs tannés et articles de cuir, semences de lin, arachides, fichus de coton, riz, tôle hygiénique) et les marchandises et produits polonais exportables en Egypte (charbon, produits sidérurgiques et métalliques, produits chimiques, textiles, produits agricoles et alimentaires, bois, papier et produits minéraux).

L'accord de paiements se base sur le système du compte unique (collectif), auprès de la Banque nationale d'Egypte, et fixe à 500.000 livres égyptiennes le crédit technique normal, en établissant toutefois que ce crédit pourra atteindre et même dépasser 1 million de livres égyptiennes. Dans ce dernier cas, l'excédent (à savoir le surplus de 500.000 livres égyptiennes) comportera un intérêt de 5,5%.

Enfin, le Protocole signé le 12 avril 1957 n'a pas encore été publié. Il énumérait, paraît-il, les offres de certaines installations industrielles que la Pologne serait disposée à fournir à l'Egypte, et il modifierait, en outre, l'accord de paiements susdit.

Principales importations égyptiennes de Pologne: fer, fonte et acier, engrais, bois et objets en bois, combustibles (sauf le pétrole et ses dérivés), produits chimiques, verres et cristaux, conserves de viande et poisson, extraits pour teintures et tannages.

Principales exportations: coton, filés de coton, riz.

Roumanie

Les échanges commerciaux entre l'Egypte et la Roumanie sont réglés actuellement par deux accords de commerce, dont un est à court terme - de la durée d'un an - signé le 18 janvier 1954, et l'autre est à long terme - de la durée de trois ans - signé le 16 juillet 1956. Il existe aussi un accord de paiements, signé le 18 janvier 1954.

L'accord commercial à court terme prévoit la concession réciproque de la clause de la n.p.f. en matière douanière, l'engagement réciproque de délivrer, sans aucune limite, des licences d'importation et d'exportation, et enfin l'engagement réciproque de donner la préférence aux bateaux marchands des deux parties contractantes pour le trafic maritime entre les deux pays. Dans deux listes annexes, n'ayant qu'un caractère indicatif, sont énumérées les marchandises égyptiennes destinées à la Roumanie et vice-versa.

L'accord de paiements prévoit l'ouverture d'un compte collectif en livres égyptiennes auprès de la Banque nationale d'Egypte et la concession, de la part de l'Egypte, d'un crédit technique dont le montant est de 500.000 livres égyptiennes. Les paiements entre les deux pays s'effectueront sur la base d'un change fixe, fixé d'après la parité de la livre égyptienne avec l'or, à savoir 2 gr. 55187 d'or pour une livre égyptienne. Le solde qui existera à l'expiration de l'accord devra être réglé en marchandises.

L'accord commercial à long terme, trouvant application conjointement à l'accord commercial annuel en vigueur, fixe le volume annuel des échanges à 4.500.000 livres égyptiennes, dans les deux sens, avec l'engagement réciproque d'augmenter, si possible, le montant en question, au cours des années qui suivent la première année.

L'Égypte exportera en Roumanie: coton brut, filés et tissus de coton, étoupe de chanvre, riz, aulx, fruits, plantes médicinales et à parfum, laine en gros, peaux brutes et ouvrées, cuirs et minéraux.

De son côté, la Roumanie fournira à l'Égypte, en contrepartie, en plus des produits qui constituent son exportation normale (huiles minérales et bois variés) les marchandises et produits suivants: installations industrielles, outillage pour l'industrie pétrolière, matériel de chemin de fer, constructions navales, machines agricoles, machines-outils, centrales électriques, moteurs en général, constructions métalliques, etc.

Principales importations égyptiennes de Roumanie: combustibles et huiles minérales, bois et objets en bois, céréales.

Principales exportations: coton, filés de coton, riz.

Hongrie

Les relations commerciales entre l'Égypte et la Hongrie sont réglées par un accord de paiements signé le 27 février 1949, d'après lequel la Banque nationale d'Égypte a ouvert au nom de sa consœur hongroise, un compte collectif plafonnant à 750.000 livres égyptiennes. Les opérations substantielles se sont déroulées jusqu'à présent en compensation bi ou tri-angulaire.

Principales importations égyptiennes de Hongrie: fer, fonte et acier, engrais, produits textiles, automobiles, motocyclettes et bicyclettes, chaudières et machines.

Principales exportations: coton et filés de coton.

URSS

Les échanges commerciaux entre l'Égypte et l'URSS sont réglés par un accord de paiement signé le 18 août 1953, et par un accord commercial signé le 27 mars 1954.

L'accord de paiements se base sur le système du compte unique collectif en livres égyptiennes, plafonnant à 1 million de livres. Le taux de change est calculé d'après la parité des monnaies égyptienne et russe avec l'or. Cet accord a une durée d'un an, et il est tacitement renouvelable.

L'accord commercial prévoit la concession de la clause de priorité et l'engagement de consentir l'échange des produits énumérés dans les listes annexes à l'accord en question, ainsi

que de faciliter - au maximum - l'importation et l'exportation des autres. Cet accord a une durée d'un an et il est tacitement renouvelable.

Principales importations égyptiennes de l'URSS: combustibles et huiles minérales, céréales, bois et objets en bois, tabacs, fer, fonte et acier, terres, pierres, craies et ciment.

Principales exportations: filés de coton et riz.

C. Moyens adoptés pour la pénétration économique: prix, conditions de paiement, qualité des produits

Parmi les différents pays appartenant au bloc soviétique, c'est la Tchécoslovaquie le pays qui a déployé l'activité la plus intense pour conquérir le marché égyptien. Les données statistiques n'indiquent aucun accroissement substantiel des produits tchécoslovaques au cours des dernières années, mais les succès remportés par l'industrie tchécoslovaque en Egypte ont été ces derniers temps très nombreux surtout en ce qui concerne les installations industrielles. Pour remporter ces succès, la Tchécoslovaquie a fait des prix très bas, en comparaison des prix courants dans les pays occidentaux, mais elle a surtout acheté du coton à l'Egypte, même à des prix très hauts, conduisant ainsi le Gouvernement égyptien à donner la préférence, pour des raisons de devises, aux produits tchécoslovaques plutôt qu'aux produits occidentaux.

En ce qui concerne les fournitures de nature commerciale et industrielle, il ne semble pas que la Tchécoslovaquie ait accordé à l'Egypte de facilités de paiement particulières. D'une façon régulière, les engagements pris ont été maintenus; souvent, il est vrai, avec un considérable retard. Le matériel fourni a donné lieu à quelque contestation. La différence au point de vue qualité, de ce matériel, vis-à-vis du matériel occidental - surtout dans les domaines des machines et des moyens de transport - a été aussitôt soulignée par les techniciens égyptiens, mais elle n'a pu nullement influencer les achats à l'étranger, en raison des difficultés de devises que traverse l'Egypte.

La Chine Populaire, qui dispose au Caire d'une représentation commerciale numériquement substantielle, n'a jusqu'à présent pas déployé en Egypte un travail de pénétration commerciale de relief. Les marchandises ont été échangées en majorité entre gouvernements, et, du côté chinois, on a fourni surtout des produits sidérurgiques, des huiles de semences, du tabac, du thé, du papier, du bois et des objets ouvrages en bois, de l'étain ainsi que quelques produits chimiques, à des prix qui ont rendu ces produits facilement susceptibles d'écoulement.

Pour s'affirmer dans le marché égyptien, l'Allemagne de l'Est - qui a participé à presque toutes les adjudications et concours ouverts par le Gouvernement égyptien au cours de ces dernières années - a fait levier surtout sur les prix. Les prix adoptés par la République Populaire Allemande ont été

souvent les moins élevés et, parfois, l'écart entre elle et la deuxième offre a dépassé 30%. Ce qui montre l'intention arrêtée de gagner à tout prix. Compte tenu que le coton obtenu en contrepartie des fournitures de ces dernières années a été payé à des prix plus élevés que les prix internationaux, 10 à 20% en plus, il s'ensuit que l'écart des prix des fournitures effectuées, à l'égard de la concurrence, a atteint parfois 50%.

A l'instar de tous les pays du bloc soviétique, la Pologne a fait lever sur les prix des offres présentées, et elle a augmenté, dans une bonne mesure, ses achats de coton pour s'assurer la contrepartie, c'est-à-dire les fournitures effectuées.

L'augmentation des exportations roumaines a été réalisée en augmentant les achats de coton et de riz égyptiens et fournissant ainsi à l'Égypte les moyens de paiement nécessaires à l'achat de produits roumains.

Même la Hongrie a pratiqué pour ses fournitures des prix excessivement bas, et elle a accepté, en contrepartie, du coton à des prix dépassant ceux du marché international. De cette manière, l'industrie hongroise a pu s'adjuger plusieurs fournitures assez substantielles (surtout des ponts de chemin de fer et du matériel roulant).

L'URSS a, jusqu'à une période relativement récente, traité avec l'Égypte principalement par l'intermédiaire de compensations en blé et huiles minérales contre du coton et du riz. Mais à partir de 1956, l'Union soviétique offre cependant d'autres produits: en général, des matières et des biens instrumentaux. L'importance des produits offerts, et surtout le fait de les avoir cédés contre des produits égyptiens - et cela, ainsi qu'il est arrivé ces derniers temps, juste au moment le plus difficile de l'histoire de l'Égypte - en a rendu aisé le placement. Quant aux prix demandés, ils ont été en général plus bas - parfois même d'une façon remarquable - que les produits occidentaux correspondants, surtout pour les moyens de transport et les machines. Mais ce n'est pas cet écart qui, seul, a consenti l'affirmation; c'est surtout le fait que le paiement s'est effectué en livres égyptiennes, utilisables pour le paiement des produits égyptiens exportés en URSS.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

Ainsi que tous les autres pays du bloc soviétique, la Bulgarie a cherché, au cours des dernières années, à développer ses succès en Égypte. Dans ce but, les services commerciaux bulgares en Égypte ont déployé une activité très intense. Une exposition permanente de produits bulgares a été ouverte le 29 mai 1955 à Alexandrie. Y sont exposés une trentaine d'articles: bois, verreries, porcelaines et faïences, tabacs, poivre rouge, confitures, fromages, ferraille, produits chimiques, cellophane, ouvrages de couture. Plusieurs opérations triangulaires ont été aussi organisées.

On a acheté de grandes quantités de coton égyptien, quoique à des prix plus élevés que les prix internationaux, constituant ainsi des disponibilités de clearing dans le but de forcer le Gouvernement égyptien à délivrer des permis d'importation de produits bulgares afin de récupérer son crédit.

Il ne semble pas que la Bulgarie ait jusqu'ici fourni à l'Egypte une assistance technique quelconque.

Par contre, c'est la Tchécoslovaquie qui a offert une assistance technique très vaste à l'Egypte pour l'installation des gros-ouvrages et le fonctionnement des machines fournies. Egalement importante a été, au cours de ces dernières années, la propagande commerciale déployée, surtout par l'intermédiaire de la presse.

La Tchécoslovaquie a organisé aussi au Caire, en mars 1955, une exposition industrielle qui est restée ouverte une vingtaine de jours et a rencontré un grand succès et beaucoup d'affluence de la part du public. Y étaient exposés de nombreux produits de l'industrie mécanique lourde, des moyens de transport, des appareils, du mobilier, des porcelaines et faïences, des cristalleries, des machines textiles, des tissus et des filés en tout genre.

La Chine Populaire n'aurait pas fourni jusqu'à présent à l'Egypte de l'assistance technique. Et même la propagande commerciale, du côté chinois, a été plutôt faible. La Chine a cependant organisé une exposition d'échantillons industriels en Egypte, en avril 1956. On y exposa beaucoup de marchandises d'exportation courante (tissus et manufacturés en tous types, produits artisanaux, porcelaines, thé et épices, etc.), de même que de nombreux produits dont on ne pensait pas, tout récemment encore, que la Chine fut à même de les fournir (produits sidérurgiques, machines agricoles, industrielles, machines à coudre, moteurs et matériel électrique, métaux ferreux et non ferreux, instruments scientifiques, etc.). Les machines exposées - en général démodées et mal présentées au point de vue finition - n'ont pas trouvé d'acheteurs malgré leur bas prix et, pour ne pas avoir l'ennui de les faire rentrer en Chine, elles ont été cédées, à titre de cadeau, au Gouvernement égyptien.

Tout en étant malaisé d'en contrôler la portée, il est certain que l'Allemagne de l'Est a fourni à l'Egypte une assistance technique illimitée. Beaucoup de soins ont été portés - ces derniers temps - à la propagande commerciale, surtout par voie de presse. L'Allemagne de l'Est a enfin organisé en Egypte en mars 1954 une exposition industrielle, précédée d'une campagne publicitaire très intense, et une exposition d'échantillons permanente au mois de juillet 1956. Une deuxième exposition industrielle a été annoncée pour fin 1957.

On ne sache pas - jusqu'à présent - que la Roumanie ait prêté une assistance technique quelconque à l'Egypte. On sait par contre que la Roumanie a inauguré au Caire, le 30 juin 1956, une exposition permanente de produits industriels où sont exposés: un groupe électrogène, un tracteur universel, un tour, une scie métallique électrique, deux vilbrequins,

des roulements à billes, plusieurs types de pompes, des instruments de mesure, des ventilateurs, des appareils de téléphones, des meules-émeri électriques, des appareils électro-ménagers, des machines à coudre, des bicyclettes, des outils pour ébénistes, des couleurs et vernis, des denrées alimentaires en boîte, des vêtements et chaussures, etc..

Une exposition industrielle a été organisée au Caire par la Hongrie, en février 1954. Cette exposition a rencontré un gros succès de public, mais les ventes ont été très limitées. Le 7 juin 1956 a été inaugurée à Alexandrie une exposition hongroise d'appareils scientifiques et de mesure pour l'industrie textile, exposition qui a rencontré un certain succès. Enfin, une exposition permanente - où on pouvait voir exposées quelques machines et plusieurs productions artisanales - a été ouverte au Caire l'année dernière.

Il n'est pas aisé de fournir des données au sujet de l'assistance technique de la part de l'URSS. De toute façon, il paraît que cette assistance, réalisée surtout au moyen de l'envoi en Égypte de techniciens, a pris ces derniers temps des proportions considérables. L'URSS a organisé au Caire, en janvier dernier, une exposition industrielle comprenant, non seulement des biens instrumentaux, mais aussi de nombreux biens de consommation. Cette exposition a rencontré un gros succès de public, attiré par une vaste campagne publicitaire, mais il n'y a pas eu beaucoup de ventes, surtout à cause de la situation difficile que l'Égypte traverse et de l'arrêt presque total de l'initiative privée, en matière de développement industriel. Quant au matériel exposé, les experts ont noté - ainsi que, du reste, il était arrivé pour d'autres pays du bloc soviétique et de la Chine Populaire - le faible degré de finition du matériel même, et leur état suranné. Par contre, le moindre degré de complication que présentaient certaines machines et appareils a éveillé l'intérêt des techniciens égyptiens qui pensent que ce matériel est d'emploi plus facile en Égypte, pays où l'économie est à l'état d'enfance.

E. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

Les résultats obtenus par l'action de pénétration des pays du bloc soviétique sont assez remarquables et ils sont, du reste, bien connus.

Pour la Bulgarie, le motif est à rechercher dans le système de paiements en acte en re les deux pays et dans les achats de coton égyptien effectués par la Bulgarie, à des prix plus élevés que ceux du marché international.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les résultats acquis par la Tchécoslovaquie sont bien remarquables et ils ont permis à ce pays de prendre une position prépondérante sur le marché égyptien. Pour s'y maintenir, il est nécessaire que, même à l'avenir, la Tchécoslovaquie poursuive ses achats de coton égyptien à un niveau très haut, tel en somme à lui permettre d'utiliser toutes les disponibilités qui viendront se former en Égypte, par suite de ses fournitures. Jusqu'ici ces achats ont servi aussi au paiement des fournitures d'armes bien connues, et cela justifie la différence entre importations et exportations enregistrées par les statistiques au cours de ces dernières années.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

En ce qui concerne la Chine Populaire, l'accroissement des échanges entre les deux pays, enregistré au cours de ces dernières années et réalisé directement par les deux gouvernements, a été rendu possible, soit par le manque des produits occidentaux sur le marché égyptien, soit par l'achat, de la part de la Chine, de coton égyptien à des prix plus hauts que ceux du marché international.

Si les conditions du marché égyptien redevenaient normales, ce qui est à exclure pour l'heure, la Chine aurait de graves difficultés à se maintenir sur ses positions.

Les résultats acquis par l'Allemagne de l'Est sont sans doute appréciables. Mais le prix de ces résultats - qui ne sont pas seulement commerciaux, mais aussi et surtout politiques, - a été très haut et il ne se justifie que s'il est considéré comme une dépense de mise en train et d'affirmation politique.

La Pologne aussi a obtenu en Egypte de gros succès dans sa première phase de pénétration. Ses exportations en effet ont presque triplé de 1954 à 1956 et l'augmentation s'est vérifiée dans presque tous les produits qui sont l'objet d'échange. Actuellement la Pologne est fortement intéressée par la fourniture de différentes installations industrielles et surtout par les chantiers maritimes d'Alexandrie.

Ainsi que le prouvent les données statistiques citées plus haut, le succès obtenu par la Roumanie dans son action de pénétration en Egypte, au cours de ces dernières années, est certainement gros. Mais l'accroissement de ses exportations ne concerne surtout que ses huiles minérales, sur le placement desquelles a influé particulièrement la situation politique égyptienne.

La Hongrie également a obtenu un succès, au point de vue "quantité", comme le prouvent les données statistiques citées ci-dessus. Le prix de ce succès a été cependant très élevé, puisque les prix convenus ne couvraient souvent - d'après les experts - que le "premier coût" du matériel fourni.

Ainsi que le prouvent les données statistiques, le succès de l'U.R.S.S. est aussi indéniable. En effet, l'U.R.S.S. exportait en Egypte, jusqu'à il y a quelques années seulement, presque exclusivement du blé et des huiles minérales. Or, à présent l'U.R.S.S. envoie sur le marché égyptien toute une gamme de produits.

F. Autres informations

Le volume - déjà bien substantiel - des échanges égyptiens avec les pays considérés, subira cette année de sensibles variations ultérieures.

Ceci, étant donné aussi bien la poursuite de l'action de pénétration de la part des pays de l'Est, que la diminution des échanges entre l'Egypte et les pays occidentaux, en raison de la cessation des relations avec la France et la Grande-Bretagne, et des difficultés de devises qui vont empirant en Egypte.

L'action de pénétration des pays de l'Est, déjà en acte depuis désormais trois ans, a été menée sans faire attention au coût. Lorsque un ou plusieurs de ces pays ont pris part à des concours d'adjudication, leurs prix ont été presque imbattables. Ceci s'est vérifié surtout dans les fournitures de matériel roulant de chemins de fer, de matériel électrique, de ponts métalliques et d'installations industrielles de différents types. En cette dernière année toutefois l'élément "prix" n'a plus été déterminant. L'Egypte, ayant épuisé ou même perdu la disponibilité de presque toutes ses réserves de devises, dans ses achats a donné la préférence à ceux qui acceptaient, en contrepartie, des produits égyptiens. Le développement des échanges en question - commencé par la fermeté montrée par les pays de l'Est - a été donc favorisé par la situation en devises de l'Egypte, et continue à se dérouler exclusivement en fonction de cette dernière.

L'écart entre les importations et les exportations enregistré au cours des quatre dernières années, atteint - ainsi que le prouvent les données indiquées ci-dessus - le montant de plus de 60 millions de livres égyptiennes (qui sont comptées en f.o.b. par les douanes égyptiennes). Cet écart ne correspond point aux soldes des différents clearings qu'a l'Egypte avec les pays de l'Est. Le total de ces soldes se monterait aujourd'hui à un peu moins de 6 millions de livres égyptiennes. Il aurait donc dû avoir été utilisé, dans la mesure de 90%, pour payer les fournitures d'armes notoires.

Le pays qui a acheté le plus grand nombre de produits égyptiens a été, jusqu'à la fin de l'année dernière, la Tchécoslovaquie.

Malgré l'absence de toute publication de la part de l'Egypte, concernant les données statistiques du commerce extérieur de l'Egypte en 1957, on sait que la Tchécoslovaquie a réduit - et considérablement - ses achats de produits égyptiens au cours de cette année (peut-être parce que le crédit tchécoslovaque pour les fournitures dont il est question a été entièrement versé, tout au moins pour les échéances venues à expiration).

La place de la Tchécoslovaquie, à titre de principal acheteur de coton égyptien, a été néanmoins prise par l'U.R.S.S. qui, depuis le 1er septembre 1956 (début de la saison cotonnière en cours) à aujourd'hui, a importé 40.500 tonnes contre 10.500 seulement dans la période correspondante de la saison précédente. Toujours au cours de la même période, le total des importations de coton égyptien, de la part des pays de l'Est, a été de 96 mille tonnes environ, correspondant à 53% du montant total des exportations égyptiennes.

Enfin, il est à souligner que quoique les pays du bloc soviétique paraissent souvent comme "concurrents" en fait de participation à des concours d'adjudications publics, il est certain que leur action est concertée et, en bien des cas, la répartition des tâches entre les différents pays a paru très évidente.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIED - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

ETHIOPIEA. Donnees statistiquesImportations ethiopiennes

(1) Les donnees ci-dessous indiquees pour l'annee 1952 ne comprennent pas l'Erythree.

(1) Provenance	1952	1953	1954	1955	1956 (1er sem.)
(en milliers de dollars ethiopiens)					
<u>Tous pays</u>	<u>115.215</u>	<u>138.417</u>	<u>159.490</u>	<u>167.985</u>	<u>82.174</u>
URSS	21	43	25	39	15
Chine	130	266	318	85	52
Bulgarie	-	-	2	2	245
Tchecoslovaquie	1.262	677	1.340	1.199	852
Pologne	-	7	15	21	21
Hongrie	12	14	6	45	34

Exportations ethiopiennes

<u>Destination</u>					
<u>Tous pays</u>	<u>106.015</u>	<u>174.015</u>	<u>157.759</u>	<u>159.083</u>	<u>83.363</u>
URSS	1	-	2	2	3
Chine	-	8	-	-	-
Bulgarie	-	-	-	-	-
Tchecoslovaquie	-	-	7	32	-
Pologne	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-

Les relations economiques que l'URSS, la Chine et les autres pays du bloc oriental entretiennent avec l'Ethiopie et l'Erythree se limitent a des echanges commerciaux tres reduits, ne representant que moins de 1% du montant total des echanges erythro-ethiopiens. Ces echanges sont - pour les trois quarts - des importations de Tchecoslovaquie.

B. Accords actuellement en vigueur

La Tchecoslovaquie est le seul pays - parmi tous les pays en question - dont les echanges commerciaux avec l'Ethiopie meritent un peu d'attention.

En effet, la Tchecoslovaquie exporte en Ethiopie un peu plus de un million de dollars ethiopiens par an de produits alimentaires, textiles, produits siderurgiques et mecaniques, verres, ceramiques, chaussures, allumettes, instruments d'optique et de precision, armes et munitions, etc..

Des contrats auraient été conclus récemment en vue de la fourniture de produits pharmaceutiques, de verrerie, d'usage chimique et industriel, des tissus en coton d'un type économique et du bois pour emballages.

Par contre, les achats tchécoslovaques de marchandises éthiopiennes sont insignifiants.

Le 25 avril 1956, un "Trade Agreement" a été signé entre la Tchécoslovaquie et l'Éthiopie. Celui-ci tient plus d'un traité de commerce que d'un accord commercial, puisqu'il ne contient que des mesures ayant un caractère général, et destinées à faciliter le développement des échanges entre les deux pays, mais il n'y est fait mention d'aucune liste contingente en règle concernant le mode de paiement.

En particulier, la clause de la n.p.f. est établie pour ce qui a trait aux droits de douane et autres mesures fiscales ainsi que pour la documentation d'origine des marchandises. On prévoit également l'exemption du paiement de droits de douane pour l'importation d'échantillons et de matériel publicitaire, ainsi que de produits destinés aux expériences et des outils et machines servant au montage d'autres produits. Sont exemptes également les caisses et les emballages importés temporairement. Il s'agit en substance, d'éclaircissements des normes en vigueur.

Autres pays

Il n'y a pas d'accords commerciaux entre l'Éthiopie et d'autres pays du bloc soviétique.

B. Moyens adoptés pour la pénétration économique : prix, conditions de paiement, qualité des produits.

Les moyens de pénétration adoptés pour l'affirmation de produits tchécoslovaques consistent surtout en des prix particulièrement bas, susceptibles d'être considérés "politiques" ou de "dumping", et en des facilités de paiement très étendues.

En particulier, à l'occasion d'un projet récent d'installation d'une usine de coton avec capital éthiopien et indien, il paraît que, du côté tchécoslovaque, on a offert les machines nécessaires (moteurs et fuseaux) à des prix nettement inférieurs à ceux de tous les autres compétiteurs.

B. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc..

L'URSS a, à Addis-Abéba, une représentation diplomatique élevée en 1956 au rang d'Ambassade, avec un Conseiller commercial ayant qualité, expérience et durée de service assez élevées.

Ce Conseiller dispose d'un bureau en dehors du siège de l'Ambassade de l'URSS et placé au centre de la ville. On estime que ce bureau contrôle surtout l'action des pays d'outre-

rideau en vue de sa coordination en Ethiopie. Ce bureau serait aussi charge d'etudier les possibilites qu'offre l'Ethiopie en fait de ravitaillement de matieres premieres et de produits agricoles.

L'URSS a, en outre, à Addis-Abéba, une salle de lecture où sont periodiquement projetes des films de propagande. Une dizaine de medecins russes sont affectes à l'hôpital d'Addis-Abéba. Des documentaires sovietiques sont presentes, de temps en temps, dans les cinemas de la ville.

En novembre 1955, l'Union sovietique a participe à la Foire d'Addis-Abéba où elle a monte un pavillon exprès.

La Tchecoslovaquie a, à Addis-Abéba, une Legation avec un bureau commercial, dirige par un fonctionnaire très actif. Neanmoins, on n'a pas encore de nouvelles concernant une activite particuliere quelconque de la part de la Tchecoslovaquie dans le domaine de l'assistance technique.

La Tchecoslovaquie a participe à la Foire qui a eu lieu fin 1955 à Addis-Abéba, avec un pavillon à elle, où était amplement exposee la production industrielle tchecoslovaque.

La Bulgarie a ouvert, recemment, une representation commerciale, ce qui a produit un accroissement de ses ventes sur le marche ethiopien, même si les chiffres de ces dernieres sont encore modestes.

La Pologne, representee en Ethiopie par un Ministre resident au Caire, ne semble déployer aucune action de penetration économique.

La Hongrie n'est pas officiellement representee en Ethiopie et n'a pas d'organisation économique de penetration.

L'Albanie, la Roumanie et l'Allemagne de l'Est ne sont pas citees par les statistiques ethiopiennes et n'ont pas de representations dans ce pays. Pour ce qui est de l'Allemagne de l'Est on a cependant l'impression qu'un courant de trafic existe et d'une certaine importance, par le canal de pays tiers.

En mai 1956, une delegation économique de la Chine continentale s'est rendue à Addis-Abéba, à la suite d'une delegation culturelle en visite officielle. Un certain interêt a été manifesté par les Chinois, à cette occasion, pour l'achat de produits ethiopiens traditionnels, et ils ont offert, en contre-partie, une vaste gamme de produits industriels. Cette visite ne semble cependant avoir suscite aucun interêt digne de mention. La Chine n'est pas representee en Ethiopie. Quant à la penetration commerciale ou à l'assistance technique, etc., aucune activite n'est connue dans ce pays de la part de la Chine populaire.

E. Appreciation des resultats obtenus et previsions

Les résultats obtenus par la Tchécoslovaquie sont sans aucun doute très bons et l'on peut estimer qu'ils se poursuivront.

La Tchécoslovaquie paraît, en outre, intéressée également à des initiatives à caractère industriel, avec un regard particulier au montage sur place de produits mécaniques.

Quant aux autres pays, les quantités des produits vendus en Éthiopie sont trop faibles pour permettre de formuler une prévision ou une appréciation quelconques.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

JORDANIEA. Données statistiques

Provenance	<u>Importations jordaniennes</u>				
	1952	1953	1954	1955	1956
	(en milliers de dinars jordaniens)				
<u>Tous pays</u>	<u>17,335</u>	<u>18,395</u>	<u>19,840</u>	<u>27,050</u>	<u>27,819</u>
dont:					
Tchécoslovaquie	259	152	197	259	506
Hongrie	143	123	187	127	238
Roumanie	57	68	156	128	102
Pologne	163	42	44	74	384
Allemagne-Est	-	-	69	126	57
Bulgarie	-	8	27	63	95
URSS	-	-	-	14	54
Chine Populaire	-	2	3	10	5
<u>Totaux</u>	<u>622</u>	<u>395</u>	<u>683</u>	<u>801</u>	<u>1,440</u>
Pourcentages par rapport au montant total d'importations jordaniennes	3,57%	2,12%	3,44%	2,95%	5,15%

Destination	<u>Exportations jordaniennes</u>				
	1952	1953	1954	1955	1956
Tchécoslovaquie	-	-	-	49	277
Hongrie	-	5	-	-	-
Pologne	-	-	-	3	-
<u>Totaux</u>	<u>-</u>	<u>5</u>	<u>-</u>	<u>52</u>	<u>277</u>

Quoique les pourcentages ne soient pas substantiels, on note une tendance à l'augmentation des fournitures du bloc soviétique à la Jordanie. Ceci est confirmé par les chiffres provisoires suivants concernant le 1er trimestre 1957, chiffres qui sont, en principe, supérieurs à ceux de 1956:

Importations en Jordanie
1er trimestre 1957
en milliers de dinars jordaniens

Provenance:	
Tchécoslovaquie	156
URSS	55
Pologne	53

B. Accord actuellement en vigueur

Aucun accord n'aurait été conclu par la Jordanie avec les pays en question.

C. Moyens adoptés pour la pénétration économique: prix, conditions de paiement, qualité des produits

En principe, les prix offerts par les pays du bloc soviétique sont sensiblement plus bas que les prix occidentaux. En ce qui concerne la qualité des produits et leur finition, ceux-ci sont médiocres, mais ils rencontrent toutefois la faveur des Jordaniens étant donné leur bas prix.

Tous les produits, en général, sont offerts C.I.P. Beyrouth, aux conditions suivantes:

- (a) contre l'ouverture de lettres de crédit,
- (b) placement des marchandises "en dépôt" à Amman avec transfert de la contre-valeur au fur et à mesure que la marchandise est placée.

Les maisons d'exportation des pays en question sont toujours disposées à accepter n'importe quel ordre. Elles encouragent même à la conclusion de l'affaire, aussi modeste qu'elle soit.

En outre, il est à souligner que les firmes d'exportation des pays du bloc soviétique donnent, habituellement, leur propre représentation durant la période d'un an. Tous les contrats stipulés, surtout à l'égard des prix, sont susceptibles d'être révisés.

Les négociateurs jordaniens, par contre, se plaignent car les termes de livraison ne sont jamais respectés. Les limites, nominalement fixées à trois mois, sont prorogées jusqu'à neuf mois, avec tous les inconvénients que cela comporte.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

Les Sociétés de l'Europe Orientale participent à presque tous les concours d'adjudications internationales du Gouvernement jordanien. Cependant, jusqu'à présent, aucun travail n'a été assigné à des Sociétés du bloc soviétique, à l'exception du concours concernant la construction et la remise en état du chemin de fer de l'Hedjaz, gagné par la Société polonaise "Sicop". Mais, par la suite, cette adjudication a été annulée, car l'on a appris qu'il y avait des ingénieurs juifs à la tête de cette Société.

La propagande se réalise par l'intermédiaire d'annonces publicitaires dans les quotidiens locaux et dans les salles de cinéma.

A signaler, en particulier:

- Une visite en juin 1956 d'une délégation officielle tchécoslovaque qui a eu des conversations de caractère économique avec les autorités jordaniennes. Les points ayant formé l'objet d'examen ont été les suivants:
 - (a) Développement des relations commerciales entre les deux pays.
 - (b) Augmentation des importations de la part de la Jordanie, et augmentation des importations des phosphates de la part de la Tchécoslovaquie.
 - (c) Possibilités d'une coopération technique dans le domaine de l'industrie.
- Une visite, en octobre 1956, d'une délégation commerciale de la Chine Populaire, ayant pour tâche d'établir des relations commerciales avec la Jordanie, et d'examiner la possibilité de conclure un accord commercial entre les deux pays.
- Une visite, en janvier 1957, d'une délégation économique et commerciale de l'Allemagne Orientale, qui a eu des conversations avec le Ministre et le Sous-Secrétaire de l'Economie Nationale. Cette délégation a déclaré que l'Allemagne Orientale était prête à troquer ses propres produits contre les phosphates de Jordanie.
- Une visite, en mars 1957, de l'attaché commercial polonais à Beyrouth, accompagné par le Délégué de la Société polonaise "Centrozap" de Stalingrade, chargé de discuter avec les responsables de la Société jordanienne "Eteco" sur la participation de la "Centrozap" à des projets intéressant la Jordanie.
- Une visite, en mars 1957, d'une mission commerciale hongroise avec la tâche d'améliorer les relations commerciales entre les deux pays.
 - Un projet pour l'organisation d'une exposition de machines agricoles et industrielles tchécoslovaques.
 - Un projet pour l'organisation d'une foire des produits tchécoslovaques, par les soins de la Chambre de Commerce tchécoslovaque, dans une des villes principales de la Jordanie.
 - Un projet pour l'organisation d'une exposition permanente de l'industrie et de l'artisanat de la Chine Populaire, à Amman. Cette exposition aurait dû avoir lieu au mois de mai de cette année.

Tous ces projets n'ont eu, jusqu'à présent, de réalisation. Et le changement de régime actuel en Jordanie, régime ouvertement anticommuniste, laisse prévoir que ces projets ne pourront pas trouver une suite favorable dans un avenir immédiat.

D. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

Les produits des pays en question trouvent, ainsi qu'il est dit ci-dessus, un accueil favorable auprès du consommateur moyen, étant donné leur coût assez bas, malgré leur qualité qui est - en général - bien plus modeste que celle des produits occidentaux.

Par ailleurs, les opérateurs jordaniens trouvent convenable d'acheter ces produits étant donné les facilités qui leur sont offertes, même s'ils savent que les délais de livraisons ne seront pas respectés.

En outre, la pénétration dans ce marché des produits des pays appartenant au bloc soviétique est favorisée principalement par le fait que les représentants des maisons de commerce des pays de l'Est visitent régulièrement le marché jordanien.

D'autre part, lorsque les opérateurs jordaniens visitent les pays de l'Est, ils y sont très bien accueillis et on leur fait toute sorte de facilités. Evidemment, lorsque ces opérateurs rentrent en Jordanie, il est bien naturel qu'ils deviennent les meilleurs propagandistes des produits de l'Europe Orientale.

E. Autres informations

Il ne semble pas qu'il existe actuellement en Jordanie une répartition des tâches entre les différents pays du bloc oriental.

IRAN

1. Données statistiques

Importations iraniennes

<u>Provenance</u>	1953	1954	1955	1956
	(en milliers de dollars américains)			
<u>Tous pays</u>	<u>67.000</u>	<u>211.000</u>	<u>285.100</u>	<u>319.000</u>
dont:				
U.R.S.S.	9.626	12.443	20.248	23.765
Tchécoslovaquie	1.097	3.267	7.432	4.406
Pologne	105	723	366	410
Hongrie	243	2.700	1.657	1.058
Autres pays de l'Est	146	-	-	25
<u>Totaux</u>	<u>11.217</u>	<u>19.133</u>	<u>29.703</u>	<u>29.664</u>
Pourcentages par rapport au montant total d'im- portations iraniennes ...	16,6%	9%	10,6%	9,4%

Exportations iraniennes (1)

<u>Destination</u>	1953	1954	1955	1956
<u>Tous pays</u>	<u>76.700</u>	<u>115.900</u>	<u>137.100</u>	<u>106.900</u>
dont:				
U.R.S.S.	9.184	14.745	22.830	15.093
Tchécoslovaquie	147	1.941	1.609	3.012
Pologne	44	420	219	248
Hongrie	1.149	686	187	1.118
Autres pays de l'Est	-	13	-	-
<u>Totaux</u>	<u>10.524</u>	<u>17.805</u>	<u>24.845</u>	<u>19.471</u>
Pourcentages par rapport au montant global d'ex- por' tions iraniennes ...	14,2%	15,4%	18,1%	18,5%

(1) Petrole non compris

B. Accord actuellement en vigueur

U.R.S.S.

Un accord commercial signé en avril 1957 est à la base des échanges entre les deux pays. Cet accord a remplacé l'accord de compensation globale conclu en 1956.

Le nouvel accord, qui a la validité de trois ans, expirant le 31 mars 1960, comprend quatre listes de marchandises, dont deux valables pour l'inter-change jusqu'au 31 mars 1958, et deux valables pour les deux années suivantes. Les contingents sont fixés pour la plupart en quantités pour les marchandises iraniennes, et en valeur pour les marchandises soviétiques. Les échanges auront lieu sur la base des compensations privées.

Un autre aspect intéressant des relations économiques entre les deux pays est représenté par la signature d'un accord concernant les questions du transit, en date du 27 avril 1957. Il s'agit d'un additif à l'Art. 10 du Traité de Commerce et de Navigation russo-persan du 25 mars 1940. Cet additif prévoit le libre transit, à travers le territoire soviétique, de toutes les marchandises (matériel de guerre excepté) échangées par l'Iran avec les pays tiers. Des clauses analogues sont prévues pour le passage à travers l'Iran de marchandises importées ou exportées par l'Union Soviétique vers d'autres pays. Cet accord qui facilitera sérieusement les communications commerciales entre l'Iran et l'Europe continentale, doit être considéré comme une des fréquentes manifestations de bonne volonté que l'U.R.S.S. donne, depuis quelque temps, à l'Iran. On sait, par ailleurs, que par un échange de notes réservées, l'Iran a accordé à l'U.R.S.S. une réduction de 5% sur le prix des transports à travers son propre territoire, et l'U.R.S.S., à son tour, a étendu à l'Iran un traitement analogue celui qu'elle a accordé aux pays du bloc oriental, traitement qui consiste à accorder une réduction de 15% sur les prix des transports.

Tchécoslovaquie

Les échanges entre les deux pays sont réglés par l'accord de clearing signé le 28 août 1952. Il s'agit d'un accord commercial avec des listes purement à titre d'indication et d'un accord de paiements.

Pologne - Hongrie

Des accords commerciaux subsistent même avec ces deux pays.

Moyens adoptés pour la pénétration économique: prix, conditions de paiement, qualité des produits.

Dans le secteur commercial (biens de consommation et biens instrumentaux) l'U.R.S.S. offre les marchandises à des prix bas. Les conditions de paiement sont très favorables. Les produits sont plus modestes que ceux qui sont exportés par la concurrence, quoiqu'ils soient bien acceptés par le consommateur iranien.

Dans le domaine des installations industrielles et des travaux publics, les prix offerts par l'U.R.S.S. sont presque toujours bien plus bas que ceux de la concurrence, même si les différences des prix n'ont pas suffi à convaincre les autorités iraniennes à adjuger des fournitures à des pays appartenant au bloc oriental.

Les conditions de paiement sont semblables à celles ordinairement appliquées par la concurrence. Elles consistent en délais allant de 3 à 9 mois pour les biens de consommation, et jusqu'à un an, pour les biens instrumentaux.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

L'URSS dispose d'un réseau assez bien organisé d'agents locaux contrôlés par la Représentation commerciale soviétique. Cette dernière, qui compte une quarantaine de fonctionnaires, traite souvent les affaires directement avec les opérateurs iraniens.

Du côté russe, on est maintenant en train d'étudier la possibilité d'organiser à Téhéran une exposition des produits soviétiques. Il a été déjà établi que les produits en question formeront l'objet d'un don au Gouvernement Iranien.

La plus grande manifestation de l'intérêt que la Tchécoslovaquie porte à l'Iran a été l'exposition des produits tchécoslovaques qui a eu lieu à Téhéran, en décembre 1954. Cette exposition est à considérer comme la plus importante parmi toutes celles (internationales) qui ont eu lieu en Iran.

L'organisation commerciale tchécoslovaque est modelée sur la type de celle soviétique: La légation tchécoslovaque dispose d'un gros bureau commercial, comprenant 20 personnes, parmi lesquelles on compte des ingénieurs et des techniciens.

E. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

Les relations commerciales soviéto-iraniennes ont toujours été prospères, grâce surtout à la situation géographique des deux pays qui a constitué la condition première permettant un déroulement favorable des courants de trafic.

Les régions septentrionales de l'Iran ont été toujours orientées, au point de vue économique, vers le marché russe. Il ne faut pas oublier, à ce propos, que le manque de communications constituait, et constitue encore, un obstacle au développement des échanges entre l'Iran et les autres pays. Ce n'est que par ses territoires du nord, à travers la mer Caspienne, que l'Iran pouvait maintenir plus facilement ses courants d'échanges avec les territoires russes. Ces courants ont toujours été favorisés aussi par le fait que les économies des deux pays sont complémentaires.

De cette interdépendance économique régionale, les Gouvernements tzaristes aussi bien que ceux soviétiques ont toujours cherché à tirer profit, pour intensifier au maximum leur pénétration dans le système économique du pays voisin.

Les tentatives russes, pendant cet après-guerre, de s'assurer des concessions pétrolifères en Iran du Nord une fois échouées, de même que des concessions de pêche le long des côtes iraniennes de la mer Caspienne, le plus gros effort des pénétrations a été concentré dans le secteur commercial, étant donné que le secteur des fournitures spéciales - pratiquement fermé à tous les pays du bloc soviétique - ne permettait pas aux Russes d'obtenir quelques résultats.

Les principaux produits échangés entre les deux pays pour ce qui concerne les importations de la Russie, sont les suivants :

N. TO SECRET
IC/89-T/19

- 28 -

blé, sucre, papier et cartons, fils et tissus de coton, fer, fonte, acier et leurs produits manufacturés, autovehicules et instruments scientifiques. Pour ce qui concerne les exportations iraniennes: riz, caviar, minerais, laine et coton.

La deuxième place parmi les pays communistes, quant au volume des échanges avec l'Iran, est celle de la Tchécoslovaquie, qui s'enorgueillit d'une tradition solide, remontant à la période d'avant-guerre en fait de grosses fournitures. En effet, une bonne partie des installations industrielles en Iran et les sucreries en particulier, ont été montées par des entreprises tchécoslovaques.

Aujourd'hui, la Tchécoslovaquie, ainsi que l'URSS, est exclue de la possibilité de participer à l'exécution du programme de développement économique de l'Iran, et doit limiter son effort de pénétration aux biens de consommation et à ceux, instrumentaux, de moindre importance.

F. Autres informations

Dans l'ensemble, il ne paraît pas que les pays du bloc soviétique suivent une ligne politique commerciale concordée entre eux, sur la base d'une division de tâches, d'achats d'éventuels excédents agricoles de l'Iran, etc..

Cette dernière politique, que l'URSS a suivie avec succès en d'autres pays du Moyen-Orient, ne serait pas, en tout cas, réalisable en Iran, où la production agricole très fractionnée et de quantités relativement modestes, trouve assez facilement des débouchés sur les deux marchés intérieur et extérieur.

IRAK

Les relations diplomatiques entre l'Irak et l'URSS ont été interrompues en janvier 1955. Par ailleurs, entre l'Irak et les pays du bloc soviétique - y compris naturellement la Chine Populaire - des relations normales et officielles n'ont jamais existé.

Si Moscou n'a certainement pas perdu de vue la possibilité de pénétration en Irak, il a toujours dû renoncer à essayer d'en tenter la réalisation, sous le couvert de l'écran diplomatique habituel et par l'intermédiaire des courants du trafic commercial.

Pendant la courte parenthèse de normalité apparente, les échanges économiques entre l'URSS et l'Irak ont toujours été très réduits. Aujourd'hui ils semblent tout à fait inexistantes.

Le seul pays du bloc oriental qui, indirectement par le Liban, vend ses produits sur le marché irakien, est actuellement la Tchécoslovaquie qui y exporte des quantités limitées de vestons de confection, de chaises "à la viennoise", de cristallerie et d'allumettes.

Une tentative d'importer en Irak ces dernières en "dumping" a été aussitôt évincée par l'imposition d'un droit de douane ad hoc, de la part de l'Irak.

N. TO SECRET

- 28 -

LIBANA. Donnees statistiquesImportations libanaises

Provenance	1952	1953	1954	1955	1956
	(en milliers de dollars americains)				
<u>Tous pays</u>	<u>156.000</u>	<u>165.000</u>	<u>225.000</u>	<u>240.000</u>	<u>255.000</u>
dont :					
URSS	38	28	57	758	1.529
Chine populaire	206	169	139	242	-
Albanie	-	-	-	-	-
Bulgarie	100	139	347	213	-
Tchecoslovaquie	2.126	1.522	2.216	2.441	2.960
Allemagne Est	-	-	209	320	717
Pologne	217	310	502	217	480
Roumanie	1.171	961	1.193	1.674	1.918
Hongrie	210	363	377	321	-
Totaux	4.368	3.492	5.040	6.166	7.604

Percentages
par rapport au
montant total
d'importations
libanaises

	2,8 %	2,11 %	2,24 %	2,57 %	2,98 %
--	-------	--------	--------	--------	--------

Exportations libanaises

Destination	1952	1953	1954	1955	1956
<u>Tous pays</u>	<u>24.000</u>	<u>27.000</u>	<u>33.000</u>	<u>37.000</u>	<u>45.000</u>
dont :					
URSS	-	-	-	969	1.236
Chine Populaire	-	109	-	284	1.550
Albanie	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	-	6	57	-
Tchecoslovaquie	536	642	506	1.040	564
Allemagne Est	-	-	9	-	855
Pologne	-	-	-	2	-
Roumanie	41	1	221	-	460
Hongrie	506	-	-	-	-
Totaux	1.083	752	742	2.352	4.665

Percentages
par rapport au
montant global
d'exportations
libanaises

	4,51 %	2,78 %	2,24 %	6,41 %	10,36 %
--	--------	--------	--------	--------	---------

Aux chiffres indiqués ci-dessus concernant les exportations libanaises vers les pays du bloc oriental, il faut ajouter ceux qui concernent le trafic de transit effectué par la zone franche libanaise. D'après certains calculs exécutés, ces chiffres atteindraient des montants supérieurs à ceux concernant les exportations directes du Liban.

B. Accords actuellement en vigueur

URSS

Un accord commercial et de paiements, signé à Beyrouth le 30 avril 1954, et entré en vigueur le 10 septembre suivant, régit les échanges entre l'URSS et le Liban. Y sont annexées des listes indiquant les marchandises sans indication de contingentement ou de limites. Les paiements doivent se faire en clearing, avec possibilité de paiement en devises libres pour les marchandises non figurant aux listes. Clause de la n.p.f. : Comptes de clearing sans intérêts et exemptés d'impôt ou taxes, en roubles en URSS, en livres libanaises au Liban. Le change est calculé sur la base de la valeur or du rouble et du change libre du dollar U.S. à Beyrouth. Crédit réciproque montant à 1.200.000 roubles ou une somme équivalente en livres libanaises.

Le volume des échanges prévus pour la première année: 10 millions de livres libanaises dans les deux sens. A établir, au fur et à mesure, au cours des années qui viendront.

L'URSS s'engage à acheter au Liban : agrumes, pommes et bananes, pour un total non inférieur à 60 % de la valeur globale des exportations libanaises vers l'URSS avec possibilité de variations, au cours des années suivantes.

Ensuite, le 1er octobre 1955 à Beyrouth il y eut un échange de lettres, pour confirmer le volume d'échanges de 10 millions de livres libanaises et ledit pourcentage de 60 % pour la période allant du 11 septembre 1955 au 10 septembre 1956.

Le 13 octobre 1956, à Moscou, on signa un Protocole additif qui porte, pour la période 1er janvier-31 décembre 1957, le volume des échanges prévus dans les deux sens à 15 millions de livres libanaises. En même temps, ce Protocole augmente le plafond de crédit réciproque des comptes en clearing, le portant à 2 millions et demi de livres libanaises (3.100.000 roubles) et contient un engagement russe en vue d'accroître ses achats d'agrumes et de pommes au Liban. Ce Protocole est tacitement renouvelable en 1958.

Chine Populaire

Le 31 décembre 1955, à Beyrouth, signature d'un accord commercial et de paiements.

Il entre en vigueur le 4 août 1956.

Sa validité est d'un an, et il est renouvelable par reconduction tacite.

Il comporte une liste indicative de marchandises, sans contingentement ni limitation, ainsi que la clause de la n.p.f. Les paiements sont prévus en livres sterling pouvant être changés contre toute autre monnaie, sans clearing. Point de crédit réciproque, mais reconnaissance mutuelle du droit à la réexportation et engagement mutuel à permettre les importations en provenance de l'autre partie contractante et originaires de pays tiers.

Point d'indication quant au volume des échanges.

Aucun engagement spécifique, du côté chinois, quant à l'achat de produits agricoles libanais.

Albanie

Aucun accord n'existe actuellement entre ce pays et le Liban, mais des pourparlers, en vue de la conclusion d'un accord commercial, ont eu lieu à Beyrouth, en septembre 1956.

Bulgarie

Un accord commercial et de paiements a été parafé à Beyrouth, le 13 juin 1956; signé ensuite le 15 septembre 1956, il est entre en vigueur le 1er janvier 1957.

Il a la validité d'un an, et est renouvelable tacitement. Il comporte une liste indicative de marchandises sans contingentement ni limitation, ainsi que la clause de priorité. Cet accord prévoit l'engagement réciproque à favoriser le commerce triangulaire et les réexportations, ainsi que les paiements en dollars USA ou toute autre monnaie, sans clearing. Les deux pays s'engagent à maintenir un équilibre d'échanges. La Bulgarie s'engage à acheter des marchandises libanaises pour une valeur correspondante à 60 % au moins des exportations bulgares vers le Liban. Le reste sera couvert avec des marchandises de transit au Liban en provenant des zones franches libanaises. Engagement en vue d'un échange de tabac libanais contre des cigarettes bulgares. Engagement bulgare en vue de former des techniciens libanais, si nécessaire, pour le fonctionnement d'installations industrielles ou de machines en Bulgarie, ou bien à fournir de l'assistance technique pour ces mêmes installations.

L'accord en question n'indique pas le volume des échanges.

Tchécoslovaquie

Signature à Beyrouth, le 12 juillet 1952, d'un accord de commerce, d'un autre concernant l'échange des marchandises, et d'un troisième de paiements.

Accord de commerce. Il comporte la clause de la n.p.f. A une durée illimitée, sauf dénonciation.

Accord sur l'échange des marchandises. Il comporte une liste indicative des marchandises, sans contingentement ni limitation. Sa validité est d'un an. Il est renouvelable par tacite reconduction. Il est entre en vigueur le 30 novembre 1952. Le volume

minimum des échanges prévu dans les deux sens, pour la première année, est de 5 millions de lires libanaises. Ce volume reste à établir au fur et à mesure que les années passent. La Tchécoslovaquie s'engage à acheter, au cours de la 1ère année, 5.000 tonnes d'agrumes au Liban.

Accord de paiements. Il dure un an et peut se reconduire tacitement. Il est entré en vigueur le 30 novembre 1952. Les comptes sont en clearing sans intérêts, en couronnes tchécoslovaques à Prague, en lires libanaises à Beyrouth. Taux de change : 1 couronne égale à 0,063 lire libanaise. Le crédit réciproque est de 500.000 lires libanaises.

Le 11 novembre 1954, on signa à Prague un Protocole additif, prévoyant l'élargissement des listes des marchandises et l'admission des affaires en réciprocité ainsi que l'engagement tchécoslovaque à importer des agrumes libanaises jusqu'à concurrence de 6.500.000 tonnes par an. Il y est prévu une augmentation du crédit réciproque, qui est porté à 1.200.000 lires libanaises.

La Tchécoslovaquie peut utiliser 25 % de ses disponibilités pour l'achat de marchandises dans les zones franches libanaises. Le volume des échanges annuels prévus dans les deux sens est porté de 5 à 8 millions de lires libanaises.

Le 11 janvier 1957, on a signé à Beyrouth un accord commercial et de paiements, en remplacement des accords précédents. Mais il n'a pas encore été ratifié du côté libanais. Il a la validité de 3 ans, et il est renouvelable tous les ans par reconduction tacite. Il comporte une liste de marchandises indiquées, sans contingentement ni limitation. Le volume minimum annuel des échanges est prévu dans les deux sens en raison de 8 millions de lires libanaises. De son côté, la Tchécoslovaquie s'engage à importer tous les ans 7.000 tonnes au moins d'agrumes libanais. Les affaires de réciprocité sont admises. En outre, il est donné faculté à la Tchécoslovaquie d'utiliser 25 % de ses disponibilités pour l'achat de marchandises dans les zones franches libanaises. 10 % de ce pourcentage pourra être utilisé du côté tchécoslovaque pour des achats en pays tiers par l'intermédiaire de firmes libanaises.

Ce nouvel accord prévoit des comptes en clearing, sans intérêts, en couronnes tchécoslovaques à Prague, en lires libanaises à Beyrouth. Change : 1 couronne tchécoslovaque correspondant à 0,4375 lire libanaise. Plafond de crédit réciproque prévu : 1.200.000 lires libanaises.

Protocole annexe. Il comporte une clause juridique qui implique la reconnaissance réciproque des personnes morales, la possibilité de querir les tribunaux, la séquestration des biens des personnes physiques et morales, l'impossibilité de séquestration des comptes en clearing, et la clause sur l'arbitrage qui implique la reconnaissance de la clause de compromis, et l'exécution des sentences arbitrales.

Allemagne Orientale

Le 14 décembre 1953, à Beyrouth, on a signé un accord commercial et de paiements, valable pour un an, et renouvelable par tacite reconduction. Cet accord comporte une liste indicative des marchandises, sans contingentement ni limitation, ainsi que la clause de la n.p.f. Comptes en clearing sans intérêts et exempts d'impôt, en dollars US. Le volume des échanges prévus pour la première année est de 1 million de dollars dans les deux sens. Le plafond de crédit réciproque est de 100.000 dollars. L'Allemagne Orientale s'engage à acheter des agrumes et des bananes libanaises pour 60 % du total des échanges.

Le 12 novembre, à Beyrouth, on a signé un Protocole additif à cet accord, dont la validité est prolongée de 5 ans, à partir de l'entrée en vigueur du Protocole même (27 février 1957), qui prévoit également l'inclusion dans les listes de presque toutes les marchandises. Les comptes en clearing s'établissent en livres libanaises, au lieu de dollars, et les exportations libanaises ne seront facturées qu'en livres libanaises. Taux de change : 100 marks contre 14,85 livres libanaises. Change pour les factures allemandes en une tierce monnaie. Cours de la Bourse de Beyrouth.

D'après cet additif, le volume des échanges est porté à 5 millions de livres libanaises. Il est à établir au fur et à mesure que les années passent. Le plafond de crédit réciproque est porté à 10 % du volume des échanges prévu, c'est-à-dire à 500.000 livres libanaises.

Faculte est donnée à l'Allemagne de l'Est d'utiliser jusqu'à 15 % de ses disponibilités pour des achats dans les zones franches libanaises, de marchandises non comprises dans les listes. Par contre, il y a engagement de l'Allemagne de l'Est à acheter des agrumes et autres produits agricoles libanais pour 60 % des disponibilités allemandes.

Pologne

Le 4 janvier 1956, à Beyrouth, signature d'un accord commercial et de paiements. Ratification de celui-ci, de la part du Liban : 24 juin 1956. Cet accord vaut pour un an et il est renouvelable par tacite reconduction. Il comporte une liste indicative des marchandises, sans contingentement ni limitation. Les affaires réciproques sont admises. La clause de la n.p.f. aussi. Les comptes sont en clearing sans intérêts et exempts d'impôt, en dollars USA. Le plafond réciproque de financement du clearing est de 350.000 dollars USA. Il est prévu un engagement réciproque pour l'échange de tabac libanais contre des cigarettes polonaises.

La Pologne s'engage à acheter au cours de la première année 600.000 dollars d'agrumes et de bananes libanaises. Le volume exact des échanges n'est pas fixé.

Roumanie

Le 6 janvier 1956, à Beyrouth, signature d'un accord commercial et de paiements. Son entrée en vigueur : le 20 août 1956. Il est valable pour un an et il est renouvelable tacitement. Il comporte une liste indicative des marchandises, sans limitation ni limitation, ainsi que la clause de la n.p.f. La préférence est donnée aux bateaux de commerce roumains et libanais. Les comptes sont en clearing sans intérêts et exempts d'impôt, en dollars US. Le plafond réciproque de financement au clearing est de 200.000 dollars US. Il y a engagement du côté roumain d'acheter, au cours de la première année, 400.000 tonnes d'agrumes et de bananes libanaises. La faculté est donnée à la Roumanie de réexporter les marchandises libanaises. Le volume des échanges n'est pas fixe.

Roumanie

Le 19 octobre 1956, à Budapest, a été paraphé un accord commercial et de paiements en tous points semblable à celui qui a été signé avec la Bulgarie. Il n'a pas encore été ratifié.

C. Moyens adoptés pour la pénétration économique : prix, conditions de paiement, qualité des produits

En général, les prix ont été inférieurs aux prix normaux, mais les conditions de livraison ont été améliorées.

Des facilités de paiement - portant sur un délai de trois ans - auraient été offertes par l'URSS pour la fourniture de machines en général. Cependant on n'a conclu que quelques modestes affaires.

La qualité des produits a été normale étant donné la nature de ceux-ci. En effet, la fourniture a porté sur : bois, sucre, malt, papier, mosaïques, porcelaine et verres.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

Différentes offres d'assistance technique ont été faites par l'URSS au cours de l'année 1956, ainsi que par l'Allemagne Orientale, par le Chine populaire et par la Tchécoslovaquie.

Une mission de techniciens soviétiques a visité le Liban en février 1956. En mai de la même année, a eu lieu la visite du Président du Conseil du Liban en Allemagne Orientale. Dans ces occasions on a examiné des questions d'assistance technique, d'exécution de travaux publics, d'installations de nouvelles industries et d'achat d'excédent de produits agricoles libanais.

Une délégation d'industriels libanais visita la Tchécoslovaquie en juillet 1956, et même alors, les offres d'assistance technique, collaboration industrielle et paiements au moyen de produits agricoles furent répétées.

Tout cela n'a pas porté de fruit. Non seulement le Liban n'a pas conclu d'accord spécifique en cette matière, mais même pratiquement il a été impossible d'aboutir à une réalisation quelconque.

Parmi les accords commerciaux, il n'y a que celui entre le Liban et la Bulgarie, qui comprend l'engagement explicite, de la part de la Bulgarie, de former des techniciens libanais, si besoin est, en vue du bon fonctionnement d'installations industrielles éventuellement fournies. Mais même cette mesure n'a eu jusqu'à présent, aucune application.

La propagande commerciale proprement dite se borne à quelques annonces publicitaires dans la presse libanaise, tandis que la propagande consistant à participer à des expositions ou foires n'a pas été possible, étant donné que le Liban n'a organisé aucune manifestation de ce genre. Cependant, une foire annuelle s'est tenue à Damas, en Syrie.

Par exception, il y a eu à Beyrouth une exposition temporaire, organisée par la Tchécoslovaquie en mai 1956, pour ses produits industriels. Et, pour information, toujours à Beyrouth existe une exposition permanente de machines agricoles et moteurs Diesel organisée par la société locale représentant les firmes russes "Machinexport" et la "Technopromimport".

B. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

En ce qui concerne les fournitures, dans l'ensemble, les résultats ont été bien modestes. Il y a eu, il est vrai, une certaine progression en chiffres absolus, ces trois dernières années, mais cela n'est qu'une conséquence de l'accroissement naturel des importations libanaises. En pourcentage sur la valeur totale des importations libanaises, le montant total des fournitures de l'ensemble du bloc soviétique marque une augmentation insignifiante, qui va de 2,77 % en 1952 à 2,86 % en 1956 (2,09 en 1953, 2,24 en 1954 et 2,55 en 1955).

Au point de vue activité, volume d'affaires et étendue de la gamme des produits fournis, la première place revient à la Tchécoslovaquie. La Roumanie vient ensuite, pour le chiffre d'affaires concernant presque exclusivement le bois. Ces deux pays marchent, depuis des années, avec une certaine continuité dans leurs échanges avec le Liban.

De son côté, l'URSS s'affirme pratiquement en 1955, mais elle n'atteint pas encore l'importance de la Tchécoslovaquie. Quant aux autres pays, leur place est négligeable.

On ne prévoit pas de changements substantiels de la situation pour l'avenir immédiat. En effet, un accroissement des ventes ne pourrait se vérifier que par d'importantes fournitures de biens instrumentaux ou par une collaboration industrielle. Mais ce qui paraissait comme probable, jusqu'à il y a quelques mois seulement, est devenu actuellement impossible, étant donné le cours pro-occidental assumé depuis par la politique libanaise.

CONFIDENTIAL

Roumanie

Le 6 janvier 1956, à Beyrouth, signature d'un accord commercial et de paiements. Son entrée en vigueur : le 20 août 1956. Il est valable pour un an et il est renouvelable tacitement. Il comporte une liste indicative des marchandises, sans contingentement ni limitation, ainsi que la clause de la n.p.f. La préférence est donnée aux bateaux de commerce roumains et libanais. Les comptes sont en clearing sans intérêts et exempts d'impôt, en dollars US. Le plafond réciproque de financement du clearing est de 200.000 dollars USA. Il y a engagement du côté roumain d'acheter, au cours de la première année, 400.000 dollars d'agrumes et de bananes libanaises. La faculté est donnée à la Roumanie de réexporter les marchandises libanaises. Le volume des échanges n'est pas fixe.

Hongrie

Le 19 octobre 1956, à Budapest, a été parafé un accord commercial et de paiements on tous points semblable à celui qui avait été signé avec la Bulgarie. Il n'a pas encore été ratifié.

C. Moyens adoptés pour la pénétration économique : prix, conditions de paiement, qualité des produits

En général, les prix ont été inférieurs aux prix internationaux, mais les conditions de livraison ont été normales.

Des facilités de paiement - portant sur un délai de trois ans - auraient été offertes par l'URSS pour la fourniture de machines en général. Cependant on n'a conclu que quelques modestes affaires.

La qualité des produits a été normale étant donné la nature de ceux-ci. En effet, la fourniture a porté sur : bois, sucre, malt, papier, mosaïques, porcelaine et verres.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

Différentes offres d'assistance technique ont été faites par l'URSS au cours de l'année 1956, ainsi que par l'Allemagne Orientale, par la Chine Populaire et par la Tchécoslovaquie.

Une mission de techniciens soviétiques a visité le Liban en février 1956. En mai de la même année, a eu lieu la visite du Président du Conseil du Liban en Allemagne Orientale. Dans ces occasions on a examiné des questions d'assistance technique, d'exécution de travaux publics, d'installations de nouvelles industries et d'achat d'excédent de produits agricoles libanais.

Une délégation d'industriels libanais visita la Tchécoslovaquie en juillet 1956 et même alors, les offres d'assistance technique, collaboration industrielle et paiements au moyen de produits agricoles furent répétées.

CONFIDENTIAL

Le Liban importe surtout des biens de consommation, et les opérateurs libanais - étant donné le régime libéral en vigueur en fait de commerce extérieur du pays - doivent tenir compte des facteurs qualité et présentation des articles offerts par l'Occident. Sans oublier la plus grande facilité de contacts et de rapports directs avec les producteurs.

Il est très probable cependant que le Liban poursui-ve sa politique d'accords commerciaux avec les pays en question, pour la nécessité première de placer certains de ses produits agricoles, surtout les agrumes, et étant donné l'insistance des milieux industriels qui consentent de découvrir de nouveaux débouchés pour certains produits de l'industrie locale - surtout les filés et tissus de coton.

La nécessité de placer les agrumes, auxquels s'ajou-tent maintenant les pommes et le tabac, constitue donc la rai-son d'être des accords en question pour les Libanais. Ce qui constitue pour les Russes et leurs satellites une arme de pro-pagande et de manœuvre. Il est donc à prévoir que ces pays feront tout ce qu'ils peuvent pour respecter leurs engagements d'achats de produits agricoles libanais.

En 1955, l'URSS a respecté son engagement d'achat d'agrumes, et la Tchécoslovaquie l'a dépassé. En 1956, l'URSS est restée au-dessous de son engagement, mais elle a acheté, par contre, du tabac et de la laine.

La Tchécoslovaquie aussi n'a pas importé en 1956, la quantité prévue d'agrumes, mais l'on estime qu'il ne s'agit là que d'un retard, dû à des causes saisonnières. Il faut dire la même chose quant à l'Allemagne Orientale.

De toutes façons, la Tchécoslovaquie reste toujours le meilleur client en agrumes libanais, après la Syrie.

L'intérêt du Liban se concentre sur ses exportations directes. Mais ses exportations indirectes aussi ont une grande importance pour l'équilibre de son commerce avec l'étranger.

Le Liban compte sur son commerce de transit et de médiation qui est une des sources principales de la prospérité du pays. Pour ces raisons, les accords conclus prévoient presque exclusivement la possibilité d'achat dans les zones franches libanaises et de réexportation.

En effet, si l'on examine certains clearings, on note aussitôt que pour l'équilibre, non seulement sont nécessaires les achats dans les zones franches libanaises, mais souvent des marchandises sont payées hors clearing. Cela prouve l'artifice de ces clearings dont la seule raison d'exister n'est que fonc-tion des exportations agricoles libanaises.

Dans l'ensemble, par les accords en question, le Liban a vu effectivement accroître ses exportations vers les pays du bloc soviétique (6,41 % du montant global, en 1955 et 10,36 % en 1956).

A souligner la part importante eue par la Chine régulière en 1956, aussitôt après la signature de l'accord, avec ses achats de sucre, tabac et tissus de coton.

F. Autres informations

On ne pense pas qu'il y ait eu une répartition de tâches entre les différents pays du bloc soviétique.

LIBYE

A. Données statistiques

Importations libyennes

<u>Provenance</u>	1954	1955	1956
	(en milliers de lire libyennes)		
Tchécoslovaquie	-	20.459	2.570
Pologne	109.323	-	95.404
Hongrie	-	-	-
Chine Populaire	-	-	2.035
Totaux	189.323	20.459	100.007
Pourcentages par rapport au montant total d'importations libyennes	1,67%	0,14%	0,60%

Exportations libyennes

<u>Destination</u>	1954	1955	1956
Tchécoslovaquie	-	-	-
Pologne	-	1.760	-
Hongrie	-	-	-
Chine Populaire	-	-	-
Total	-	1.760	-
Pourcentage par rapport au montant global d'exportations libyennes		0,04%	

Si, en 1954 et en 1955, la Libye n'a eu des échanges commerciaux d'une certaine importance qu'avec la Tchécoslovaquie et la Pologne, en 1956 la Chine Populaire a entretenu aussi un léger courant d'échanges avec ce pays.

B. Accords actuellement en vigueur

La Libye n'est pas liée par des accords commerciaux ou autres (compensations, affaires de réciprocité, etc.) avec les pays du bloc soviétique. Et elle n'a pas l'intention, pour le moment, d'en conclure.

C. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

Les données statistiques citées ci-dessus démontrent que les courants des échanges libyens avec les pays du bloc soviétique - entre 1954 et 1956 - ont été modestes.

~~NAFO SECRET~~
~~NS/89-WP/19~~

Il est toutefois à signaler que le renforcement continu de la représentation diplomatique soviétique en Libye, qui comprend un bureau commercial bien outillé, ainsi que la propagande déployée par certains éléments indigènes, bien retribués, ne laissant aucun doute sur les intentions de Moscou de ne pas négliger une seule occasion pour essayer de s'insérer, à n'importe quel titre, dans le marché libyen.

De la part de la représentation soviétique les offres de financement et de fournitures de biens instrumentaux neurent jamais défaut. Mais le Gouvernement libyen les a toutes régulièrement déclinées, se bornant à s'en servir comme un moyen de pression indirecte afin de s'assurer une nouvelle aide économique de la part des Etats-Unis.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE/DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NAFO SECRET

SYRIE

A. Donnees statistiques

Importations syriennes

(Les fournitures d'armes sont ici exceptées)

<u>Provenance</u>	1952	1953	1954	1955	1956
	(en milliers de livres syriennes)				
<u>Tous pays</u>	<u>8.118</u>	<u>8.017</u>	<u>10.206</u>	<u>12.383</u>	<u>18.652</u>
dont:					
Tchécoslovaquie	4.657	2.457	3.707	5.259	9.655
Allemagne-Est	-	-	55	438	2.358
Pologne	662	1.074	776	312	1.906
URSS	193	110	75	273	1.855
Bulgarie	745	259	421	774	1.720
Chine Populaire	150	2.190	495	355	1.182
Hongrie	1.311	1.927	1.777	1.873	-
Roumanie	-	-	2.902	2.919	-
Albanie	-	-	-	-	-

Exportations syriennes

<u>Destination</u>	1952	1953	1954	1955	1956
<u>Tous pays</u>	<u>2.292</u>	<u>-</u>	<u>2.901</u>	<u>3.800</u>	<u>38.939</u>
dont:					
Tchécoslovaquie	17	-	-	4.582	21.064
Chine Populaire	-	-	2.141	389	3.355
Pologne	2.260	-	-	-	4.407
URSS	-	-	438	-	4.091
Bulgarie	-	-	-	629	2.718
Allemagne-Est	-	-	-	-	1.064
Hongrie	15	-	260	-	-
Roumanie	-	-	12	-	-
Albanie	-	-	-	-	-

B. Accords actuellement en vigueur

Tchécoslovaquie

Le 30 juillet 1952, on a signé à Damas un accord commercial et de paiements, avec Protocole annexe.

Il n'est pas fait mention, dans cet accord, de marchandises à importer de Tchécoslovaquie ou à exporter de Syrie.

On y reconnaît le traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

La tchécoslovaquie s'engage à importer de Syrie 75% de la valeur des importations syriennes de tchécoslovaquie.

Les paiements des marchandises est fixé en devises livres, au choix de l'importateur ou de l'exportateur.

Le Protocole annexe comporte l'engagement des deux parties contractantes à ne pas adopter aucune mesure particulière, contraire à l'esprit des deux accords signés, jusqu'à la date d'entrée en vigueur des accords eux-mêmes.

L'accord commercial et de paiements a une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre, de la part d'une des deux parties contractantes, trois mois avant l'expiration de l'accord même.

URSS

Le 16 novembre 1955, on a signé à Damas, un accord commercial et de paiements, avec deux listes annexes. Une de ces listes fait état des marchandises que l'URSS devra exporter en Syrie: machines, installations industrielles, matériel électrique, automobiles, camions, tracteurs agricoles, acier, produits de l'industrie chimique, médicaux, bois, papier, etc.

La seconde liste mentionne les marchandises que la Syrie devra exporter en URSS: coton, tabacs, laine brute et ouvrée, peaux, cordes de chanvre, objets manufacturés en soie naturelle et artificielle, semences d'huiles, etc.

Les deux listes susdites ne sont pas exclusives. Le principe de la clause de priorité est réciproquement reconnu.

L'accord commercial se base sur le principe de l'équilibre de la balance commerciale entre les deux pays pour ce qui concerne les opérations commerciales courantes établies dans le cadre de l'accord en question. Aucun prix n'est fixé d'avance pour les marchandises.

Le paiement des marchandises est fixé en livres sterling et le solde créditeur d'un des deux comptes, le compte syrien ou le compte soviétique, est établi à un plafond de £ 300.000.

L'accord commercial et de paiements dure un an; il est tacitement renouvelable, sauf dénonciation par lettre, de la part d'une des deux parties contractantes, trois mois avant son expiration.

Allemagne Orientale

Le 27 novembre 1955, on a signé à Damas un accord commercial et de paiements, avec deux listes annexes, un protocole et l'échange de deux lettres.

La première liste a trait aux marchandises que l'Allemagne Orientale exportera en Syrie: équipements industriels, moteurs Diesel et autres marques, machines-outils, machines diverses, produits de l'industrie mécanique et optique, machines à coudre, à écrire et pour bureau, produits électrotechniques, produits chimiques, papier, textiles, produits industriels et agricoles, etc.

La seconde se rapporte aux marchandises que la Syrie exportera en Allemagne Orientale: coton, céréales, tabac, chanvre semi-manufacture, laine lavée et brute, peaux, cordes, objets manufactures en soie naturelle ou en rayonne, fils de soie naturelle et de coton, etc.

Ces deux listes ne sont pas exclusives. Le principe de la nation la plus favorisée est réciproquement reconnu. Aucun prix n'est établi pour les marchandises, tandis que le paiement de ces dernières est fixe en livres syriennes. Plafond prévu, 1 million 500.000 livres syriennes, à régler toutes les fins mois.

Le Protocole annexe a pour objet le paiement des droits de douane syriens, droit perimé aujourd'hui, par suite de la parution du décret N° 165 du 17 janvier 1957.

L'échange de lettres prévoit:

- (1) une aide technique et scientifique
- (2) une protection mutuelle de la propriété industrielle et des droits d'auteur.

L'accord commercial et de paiements a une durée d'un an; il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par écrit de la part d'une des deux parties, trois mois avant son expiration.

Pologne

Le 10 octobre 1955 on a signé, à Damas, un accord commercial et de paiements, avec, en annexe, deux listes et un échange de lettres.

La première liste comprend les marchandises que la Syrie devra exporter en Pologne: produits agricoles, coton, céréales, chanvre, laine lavée et brute, peaux, chevaux, cordes, objets manufactures en soie naturelle et artificielle, tissus, fils de coton, etc.

La seconde liste se rapporte aux marchandises que la Pologne devra exporter en Syrie: machines et instruments variés, voitures automobiles, camions, bicyclettes, produits en fer ou en autres métaux, articles sanitaires, produits alimentaires et agricoles, bois, objets manufactures en coton et en laine, tissus d'apparat, tissus en lin ou en rayonne, papier, porcelaines, produits chimiques, etc.

L'accord reconnaît mutuellement la clause de la n.p.f. et ne mentionne point de prix. Le paiement est prévu en dollars USA et un plafond est établi ne dépassant pas \$ 750.000.

L'échange de lettres concerne la recommandation syrienne aux sociétés de navigation maritime polonaises de prolonger leurs lignes en Méditerranée jusqu'au port de Lattaquié.

L'accord commercial de paiements dure un an; il est tacitement renouvelable, sauf dénonciation par écrit de la part d'une des deux parties contractantes, trois mois avant son expiration.

Hongrie

Le 3 janvier 1956, on a signé, à Damas, un accord commercial ayant en annexe deux listes et l'échange de trois lettres.

La liste (A) se rapporte aux marchandises que la Syrie devra exporter en Hongrie: coton, céréales, semences oléagineuses, fruits secs, tabac, laine lavée et brute, peaux, chevaux, cordes, objets manufacturés en soie naturelle, fils en soie naturelle, etc.

La liste (B) comporte les marchandises que la Hongrie devra exporter en Syrie: équipement pour l'industrie alimentaire et chimique, centrales thermiques et hydroélectriques, matériel de chemin de fer, machines agricoles, moteurs, machines électriques, camions, autobus, motocyclettes, bicyclettes, produits chimiques industriels, peintures et vernis, engrais chimiques, produits pharmaceutiques, matériel de construction, etc.

L'accord reconnaît le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Aucun prix n'est établi dans les listes pour les marchandises. Leur paiement est fixé en dollars USA, ou dans n'importe quelle autre devise acceptée par le pays importateur ou exportateur.

Le Gouvernement hongrois s'engage à importer de Syrie des marchandises jusqu'à concurrence de 75% des importations syriennes de la Hongrie.

L'échange de lettres a le but de préciser:

- (a) que la plupart des échanges seront faits à partir du port de Lattaquié;
- (b) que le Gouvernement hongrois s'engage à prendre sur soi l'entraînement de spécialistes syriens pour l'emploi et le bon fonctionnement de machines, de matériels et d'équipements, si le gouvernement syrien devait en manifester le désir;
- (c) que les marchandises d'origine syrienne qui seront achetées par les organisations hongroises du Commerce avec l'Etranger, pourront être librement réexportées par leurs soins, mais pas en Israël.

L'accord commercial a une durée d'un an; il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par écrit de la part d'une des deux parties contractantes, trois mois avant son expiration.

Bulgarie

Le 2 juin 1955, on a signé, à Damas, un accord commercial et de paiements avec deux listes annexes et l'échange de 5 lettres.

La première liste se rapporte aux marchandises que la Bulgarie exportera en Syrie: machines et moteurs variés, matériel électrique, outils domestiques, tissus, objets manufacturés en soie, produits pharmaceutiques, tabac, riz, appareils téléphoniques, machines, bois quincaillerie, objets manufacturés en laine, en lin et chanvre, produits chimiques, mosaïque, marbres, etc.

La seconde liste se rapporte aux marchandises que la Syrie exportera en Bulgarie: coton, fruits secs, tabac, peaux, céréales, semences oléagineuses, laine lavée, files en soie naturelle, etc.

Le traitement réciproque de la nation la plus favorisée y est reconnu. Aucun prix n'est fixé pour les marchandises. Leur paiement est fixé en dollars USA ou toute autre devise acceptée par le pays exportateur.

Les échanges de lettres ont pour objet de préciser les engagements détaillés suivants:

Par sa lettre N° 2, la Bulgarie assure à la Syrie l'entraînement de spécialistes syriens en vue de l'utilisation et du fonctionnement des machines, des matériels et des équipements qu'elle fournira sur la base de l'accord signé, ou lorsque la Syrie en montrerait le désir.

Par la lettre N° 3, les deux gouvernements affirment qu'ils encourageront le développement du tourisme entre leurs deux pays.

Par la lettre N° 5, la Bulgarie s'engage à importer de Syrie un montant de marchandises non inférieur à 75% de la valeur des importations syriennes en provenance de Bulgarie.

L'accord commercial et de paiements dure un an; il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par écrit de la part d'une des deux parties contractantes, trois mois avant son expiration.

Roumanie

Le 14 janvier 1956, on a signé, à Damas, un accord commercial et de paiements avec deux listes annexes et l'échange de 6 lettres.

La liste (A) se rapporte aux marchandises que la Roumanie devra exporter en Syrie: bois, papier et carton, produits de la distillation du pétrole, produits chimiques et pharmaceutiques, installations industrielles, matériel de chemin de fer, machines-outils, tracteurs et matériel agricole, moteurs, objets manufacturés en coton, etc.

La liste (B) se rapporte aux marchandises que la Syrie devra exporter en Roumanie: coton, céréales, semences oléagineuses, tabac, laine lavée et brute, cordes, objets manufacturés et filés en soie naturelle, files de coton, objets manufacturés en coton, etc.

Le traitement réciproque de la nation la plus favorisée est reconnu; aucun prix n'est indiqué pour les marchandises. Leur paiement est fixé en dollars USA et il comporte un plafond de \$ USA 300.000.

L'échange de lettres a pour but de préciser:

- (a) que la plupart des échanges s'effectueront à partir du port de Lattaquié;
- (b) que les deux gouvernements encourageront le transport de leurs marchandises en utilisant des navires de commerce roumains ou syriens;
- (c) qu'en vue d'assurer l'équilibre de la balance commerciale, les paiements résultant d'importations roumaines de marchandises d'origine étrangère, en provenance des zones franches syriennes, peuvent être admis tels que les paiements prévus au paragraphe (i) de l'Article 9 de cet accord, sauf le consentement préalable du Gouvernement syrien;
- (d) que les marchandises d'origine ou de provenance syriennes, achetées par les bureaux d'Etat du Commerce extérieur roumain, pourront être librement réexportées par ces bureaux sauf en Israël;
- (e) que les attributions de la représentation commerciale roumaine sont déjà dépassées par la reconnaissance de la République Populaire roumaine.

L'accord commercial et de paiements a la durée d'un an; il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de la part d'une des deux parties contractantes trois mois avant son expiration.

Albanie

L'accord commercial entre les deux pays, signé le 9 septembre 1956, à Damas, n'a pas encore été publié faute de ratification par les deux pays.

Chine Populaire

Le 30 novembre 1955, on a signé, à Damas, un accord commercial et de paiements auquel est annexé deux listes, dont la première se rapporte aux marchandises que la Chine Populaire exportera en Syrie: Produits sidérurgiques, machines, matériel PTT, matériel de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, fils en coton et tissus, soie brute et soies, semences oléagineuses, thé, minéraux, produits alimentaires, etc.

La seconde liste concerne les marchandises que la Syrie exportera en Chine: coton, céréales, semences oléagineuses, huiles végétales, tabac, laine, peaux, cordes, tissus en soie naturelle et rayonne, etc.

Le traitement réciproque de la nation la plus favorisée est reconnu. L'accord établit que les deux pays s'efforceront, au possible, de réaliser l'équilibre commercial. Aucun prix n'a été établi pour les marchandises.

Le paiement des marchandises est fixé en livres sterling, sur un compte sans intérêts, avec un plafond de £ 250.000.

L'accord commercial et de paiements a une durée d'un an; il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de la part d'une des deux parties, trois mois avant son expiration.

C. Lovens adoptes pour la penetration economique; prix, conditions de paiement, qualite des produits

Tchécoslovaquie

Les prix des marchandises sont arrêtés au moment de stipulation des fournitures, et les conditions de livraison prévoient, en general, une periode de temps normale. Les conditions de paiement varient entre trois et plusieurs mois, selon le sérieux et la solvabilité de la firme syrienne importatrice.

La qualité de la production tchécoslovaque est bonne, et, en general, concurrence celle des pays libres.

Autres pays

Les prix des marchandises établis au moment de la stipulation des fournitures, varient selon les besoins en devises livres du pays exportateur.

Les conditions de livraison prévoient, en general, une période de temps assez longue, surtout lorsqu'il s'agit de produits non comestibles.

Les facilités de paiement varient entre trois et plusieurs mois.

Sauf quelques articles exceptionnels - les instruments d'optique de l'Allemagne de l'Est, ou le bois roumain - la qualité des produits fournis est, en general, inférieure à celle des articles de même catégorie des pays occidentaux.

D. Assistance technique, propagande, participation à des expositions et foires, etc.

Sauf l'Allemagne Orientale - qui a organisé l'assistance technique pour sa propre production auprès d'une firme syrienne qui importe beaucoup de machines et moteurs - tous les autres pays appartenant au bloc soviétique n'ont pas une organisation d'assistance technique en Syrie.

Les moyens les plus utilisés pour la propagande ont consisté dans l'envoi de délégations commerciales ou techniques. Ces envois ont été fréquents (c'est le cas de la Tchécoslovaquie), ou espacés (cas de l'URSS, de l'Allemagne Orientale, de la Bulgarie et de la Chine Populaire).

La foire internationale de Damas représente, à son tour, une très belle occasion pour introduire les produits dans le marché syrien, et pour y déployer une propagande politique. Tous les pays de l'Est ont participé à cette Foire en 1956, et beaucoup d'entre eux - Tchécoslovaquie, URSS, Hongrie, Bulgarie et Chine - ont participé régulièrement à cette Foire, dès l'année de sa fondation (1944). Le pavillon tchécoslovaque était particulièrement intéressant: il comprenait une gamme très variée de produits ainsi qu'un groupe important de techniciens.

E. Appréciation des résultats obtenus et prévisions

Tchécoslovaquie

Le volume des échanges en 1955 et en 1956, marque une augmentation remarquable à l'égard des années précédentes. Aujourd'hui la tchécoslovaquie est à la tête des pays du bloc soviétique, soit en ce qui concerne ses importations que ses exportations en Syrie. On prévoit une intensification ultérieure des échanges entre ces deux pays subordonnée cependant à un volume majeur d'importation tchécoslovaque concernant le coton syrien.

Allemagne Orientale

A signaler l'accroissement des importations de l'Allemagne Orientale, en 1956, ce qui indique que ce courant d'échanges pourra se développer davantage.

Pologne

On estime que l'augmentation du volume des échanges qui s'est vérifiée en 1956, pourra se développer encore plus, si la Pologne achète plus de coton syrien.

URSS

Même pour l'URSS, on a enregistré une augmentation en 1956, mais il est à noter que le courant des échanges se maintient en des proportions modestes. La prévision générale est que l'URSS - malgré sa propagande - n'arrivera pas à battre la concurrence.

Chine Populaire

Modeste, jusqu'en 1955, le courant des échanges entre les deux pays enregistre une augmentation sensible en 1956, surtout en ce qui concerne le coton syrien. Le fait n'éveille pas pour l'instant de préoccupations excessives. En général, on prévoit que si les exportations de coton syrien devaient se développer ultérieurement, la Syrie pourrait penser augmenter le volume d'importation de produits chinois. Cependant le courant d'interchange entre les deux pays ne pourrait pas atteindre un chiffre exorbitant.

La Chine Populaire n'aurait pas la possibilité de s'affirmer pour ce qui a trait à sa production industrielle, qui est encore à ses débuts et ne peut donc pas concurrencer celle des pays libres.

F. Autres informations

Le développement des échanges entre la Syrie et les pays du bloc soviétique laisserait supposer qu'il existe parmi ces derniers une répartition de tâches.

La tâche d'une plus grande pénétration sur le marché syrien paraît être confiée à la tchécoslovaquie, étant donné que ce pays a su, depuis un certain temps, gagner la confiance de la Syrie, à titre de pays industriel.

L'Allemagne Orientale aurait pour tâche celle d'introduire sur le marché syrien des produits de l'industrie optique, des machines à écrire, et des presses d'imprimerie. Dans ce secteur, tous les autres pays du bloc soviétique ne se situent pas en concurrence avec l'Allemagne Orientale.

Quoique l'étude en question ne soit mise à jour que jusqu'à la fin du mois de juin, on ne peut pas omettre de mentionner les négociations qui, depuis cette époque, ont été conclues entre l'URSS et la Syrie, portant sur des livraisons d'armes, ainsi que sur la concession d'une aide financière très importante et sur la participation de l'URSS à des programmes assez substantiels de développement économique en Syrie.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIED - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIED - MISE EN LECTURE PUBLIQUE